



Lettre aux habitants "Dépôts sauvages"

Lettre de M. le Maire du 21 décembre 2020 concernant les dépôts sauvages à Magny-les-Hameaux.



Magny-les-Hameaux, le lundi 21 décembre 2020

A l'attention des Magnycoises et
Magnycois

Objet : Les dépôts sauvages

Madame, Monsieur,

Les dépôts sauvages dans nos rues, forêts, sur nos chemins et dans les champs : ça suffit !

Nous constatons une recrudescence, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour la stopper. Nous y parviendrons plus facilement avec l'aide de chacune et chacun des habitants de notre commune.

Régulièrement, nos services communaux, mais aussi ceux de l'agglomération ou de l'Office National des Forêts doivent intervenir face à ces pollutions, qui ont un impact fort sur l'environnement et sont un risque pour la population. Tout cela a un **coût important pour notre collectivité** et entrave le bon fonctionnement de nos services auprès des habitants.

Rappel des règles pour un meilleur voisinage

Ce document est une nouvelle sensibilisation sur les règles qui doivent impérativement être respectées.

Comme, par exemple, la sortie des encombrants sur le trottoir la veille au soir uniquement... Avant ou après, il s'agit de dépôt sauvage.

Ou encore le dépôt des appareils électroménagers, téléviseurs, ordinateurs (on appelle tout cela les D3E) et les déchets spéciaux comme les pots de peinture. Là encore, il s'agit de dépôts sauvages (et non des encombrants) strictement interdits sur la voie publique.


Enfin, les bacs poubelles ne doivent pas être laissés sur le trottoir en dehors des jours de collecte.


Renforcement des sanctions

La nouvelle législation nous permet de prononcer une amende administrative qui peut maintenant atteindre 15 000 €. Nous nous donnerons tous les moyens afin d'identifier les auteurs de ces dépôts partout où il se trouvent pour appliquer très directement ces nouvelles sanctions !

Le respect des autres et de notre environnement est indispensable pour mieux vivre ensemble.

Nous comptons donc sur chacune et chacun d'entre vous.


Bertrand HOUILLOU,
Maire de Magny-les-Hameaux
Vice-Président de SQY délégué
aux espaces verts et à l'agriculture


Laurence RENARD,
3^{ème} adjointe déléguée à la politique de
territoire durable



Documents

[Les dépôts sauvages, lettre du 21/12/2020](#)